

## Rien ne justifie le maintien des épreuves terminales des examens 2021

Les premières épreuves terminales des examens 2021 approchent à grand pas ... et plus nous nous en approchons et plus s'éloigne la cohérence de leur maintien.

Le maintien de ces épreuves après 2 années de formation fortement dégradées en raison de la succession aléatoire de périodes de confinement, de demi-jauge et de cours en distanciel, et alors que pour beaucoup d'élèves ces périodes ont aussi été ponctuées de drames et de convalescence liés à la maladie, ... ce maintien est incompréhensible. Dans ces conditions d'apprentissage compliquées, parfois empêchées et à tout le moins inégales selon les régions et les établissements, et dans ce cas précis, les épreuves terminales ne peuvent maintenant garantir l'égalité de traitement des candidat.es. Une situation qui s'aggrave encore par un calendrier de fin d'année bousculé qui empêche une préparation normale des examens terminaux.

De plus, ce ne sont certainement pas les aménagements d'épreuves annoncés par le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de l'Agriculture à sa suite qui pourront répondre aux attentes des familles et des élèves, en terme d'équité de traitement des candidat.es et de lisibilité des conditions de délivrance des diplômes.

Les nouvelles modalités de passage des examens et les nouveaux calculs de moyenne des épreuves ne sont ni compréhensibles, ni justifiables. En effet, comment justifier la suppression pure et simple de certaines notes d'épreuves après que les équipes pédagogiques aient enseigné et préparé les élèves pendant deux ans à celles-ci, que les candidat.es aient composé, que les jurys aient corrigé et délibéré ? Comment expliquer l'affectation à des disciplines d'une note issue d'une moyenne pondérée elle-même issue de deux autres disciplines ? ...

Mais nous devons aussi nous interroger sur le choix de ces aménagements qui pour la voie générale et technologique semblent avoir fait l'objet d'une attention particulière de Jean Michel Banquer. Car il n'aura échappé à personne que les aménagements pour la voie professionnelle (CAP et les Bac Pro) se font à la marge ... et pire n'existent pas pour les BTS (le Ministère de l'Agriculture se refusant même à octroyer une session de rattrapage dès juillet à ses étudiant.es, ces derniers pouvant bien attendre septembre).

Le Ministre de l'Éducation chercherait-il, au travers du maintien de ces épreuves, à sauver sa réforme du Bac et en particulier du Grand Oral ? Le maintien de cette épreuve, déjà fortement contestée, interroge plus particulièrement. Le Grand oral, personne ne maîtrise son organisation, ni les critères exacts de son évaluation encore très flous. C'est une première qui risque d'être socialement très inégale pour les élèves, car sans préparation suffisante ce seront les candidat.es avantagé.s socialement qui s'en sortiront le mieux. Il n'est donc pas possible d'être serein face à cette nouvelle épreuve.

Malgré les mobilisations lycéennes et étudiantes qui se succèdent depuis plusieurs semaines, l'appel au boycott des épreuves terminales par des organisations représentant les personnels et les interpellations régulières des parents d'élèves, les Ministres en charge de l'Éducation et de la Formation restent sourds à ces alertes et maintiennent leur position pourtant de moins en moins compréhensible.

En outre et cette fois-ci sur le plan sanitaire, les élèves, les familles et les personnels ne peuvent cautionner le maintien des épreuves dans un contexte encore très fragile où les

risques de propagation des différents variants continuent d'inquiéter les scientifiques... d'autant que plusieurs de ces variants touchent davantage les jeunes.

Au sein des établissements, les équipes éducatives travaillent depuis des mois à l'organisation des emplois du temps, des services de restauration, des surveillances des internats pour éviter les brassages d'élèves. Comment expliquer dans ce contexte les brassages de candidat·es entre établissements et parfois de régions que vont impliquer demain les épreuves terminales ? Tout le travail et toutes les précautions imposées ces deux dernières années scolaires par le virus étaient donc inutiles ? Bien entendu, nous ne le croyons pas. Le maintien de ces épreuves est également difficilement compréhensible alors que ni la vaccination des enseignant·es, ni la mise en œuvre des autotests pour les élèves ne sont à la hauteur des engagements du Gouvernement et en tout état de cause arriveront trop tardivement pour sécuriser la période des examens. Il est ainsi pour le moins paradoxal de voir les préfetures proposer et trouver des créneaux prioritaires pour la vaccination des assesseur·euses volontaires qui tiendront au mois de juin les bureaux de vote alors que dans le même temps les jurys d'examen eux ne bénéficient d'aucune attention particulière. Le brassage qu'impliquera le passage des votant·es dans les isolements de la commune semble davantage inquiéter nos autorités que les mouvements des lycéen·nes et étudiant·es durant les examens.

Pour l'UNL, la FIDL, la FCPE et le SNETAP-FSU aucune des réponses apportées aux différentes questions ne justifient l'entêtement de ce Gouvernement.

Dès lors, il est indispensable que nos Ministres en charge de l'Éducation et la Formation regardent la réalité en face et décident enfin de remplacer les épreuves d'examens terminaux par du contrôle continu. Une position que nos organisations assument pour cette session 2021, contre leur propre mandat. Nous sommes face à un mur, nous prenons nos responsabilités.

#### **Les signataires :**

- **Rodrigo Arenas**, coprésident de la Fédération des conseils de parents d'élèves(FCPE) ;
- **Frédéric Chassagnette**, cosecrétaire général du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU) ;
- **Carla Dugault**, coprésidente de la FCPE ;
- **Mathieu Devlaminck**, président de l'Union nationale lycéenne ;
- **Sacha Halgand**, président de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne ;
- **Clémentine Mattei**, cosecrétaire générale du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU) ;